

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2014

**Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN,
E. CHAROUSSET, H. FALGARI, S. FOURNIS, D. FRACH, J. FRACH,
G. PASCAL, I. PERRETTI, P. ROUSSOTTE, B. RINGUELET, C. SERRE**

Absent excusé : C. QUITTARD

Lecture du compte rendu de la séance précédente et accord à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour rajouter une motion concernant la ZEP de BAGNOLS.

Accord à la majorité des membres présents (Pour 13 Abstention 1 contre 0)

INDEMNITES DE REGISSEUR

Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler l'accord des indemnités de régisseur pour les régies suivantes :

REGIE CANTINE N°23601

REGIE GARDERIE N°23602

REGIE FESTIVITES N°23603

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents DECIDE d'octroyer à Mme PESENTI Chantal Régisseuse une indemnité de 110€ par régie soit 330€ au vu de l'encaisse de ces régies.

OUVERTURE D'UN POSTE A 21H.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le poste de travail de l'Adjointe Administrative Territoriale 2ème classe de 17h50 à 21h00 vu la charge de travail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire DECIDE d'ouvrir un poste d'adjointe administrative territoriale 2ème classe à 21h00 à la majorité des membres présents. (Pour 11 Abstention 3).

Madame le maire informe le conseil qu'elle a demandé à la Commission Technique du Centre de Gestion la fermeture du poste de 17h50.

Renouvellement du CDD de Mélodie DUPAS.

Mme Le Maire rappelle au Conseil que le CDD de Mme Mélodie DUPAS arrive à échéance au 31.12.2014.

Le travail de Mme Mélodie consiste : Ménage des écoles primaires, de la garderie et des sanitaires.

La mise en place à la cantine et le trajet cantine, l'entretien de l'atelier municipal et l'entretien de la salle des fêtes.

Le conseil DECIDE à l'unanimité des membres présents de renouveler le CDD de Mélodie DUPAS du 01.01.2015 au 03.07.2015.

(Pour 14, Abstention 0 Contre 0)

RESEAU France TELECOM COLLONGRES Demande de SUBVENTIONS

Le quorum étant atteint le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de cette demande d'inscription aux différents programmes.

Notre commune a été retenue dans le cadre du programme 2014 avec le SMEG, pour une tranche de travaux de Renforcement des réseaux électriques afin d'améliorer la desserte en énergie électrique ainsi que l'aspect visuel dans le hameau de COLLONGRES.

Ces travaux doivent s'accompagner également de la dissimulation du réseau France Télécom.

L'estimation ci-jointe, établi par le cabinet CEREG ingénieurs-Conseils, fait apparaître une dépense globale de 17000,00€HT soit 20400,00€TTC.

Compte tenu de l'importance de ces travaux, il convient donc de présenter un dossier de demande de subventions auprès des services compétents afin d'obtenir des aides.

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention des subventions demandées et en fonction des possibilités financières de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (Pour 14).

APPROUVE les propositions du Maire

APPROUVE l'avant-projet établi par le CEREG pour un montant de
17000,00€HT

CHARGE le Maire d'adresser la présente accompagnée de
l'Avant-Projet à Monsieur Le Président du Conseil général du GARD

AUTORISE le Maire à signer les différentes demandes d'inscription
Et de mettre en place le financement correspondant.

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC EN COORDINATION –COLLONGRES DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Notre commune, dans le cadre des travaux coordonnés avec le renforcement des réseaux électriques au hameau de COLLONGRES, opération programmée avec le SMEG, doit en parallèle réaliser un nouvel éclairage public de façon à d'une part, moderniser ses ouvrages et d'autre part, améliorer et développer durablement l'esthétique du village.

Le cabinet CEREG, maître d'œuvre de l'opération, a établi un avant-projet, faisant apparaître une dépense globale de 15 000,00€ HT soit 18 000,00€ TTC.

Compte tenu de l'importance de ces travaux, il convient donc de présenter un dossier de demande de subventions auprès des services compétents.

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention des subventions demandées et en fonction des possibilités financières de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (Pour14) :

APPROUVE les propositions du Maire,

APPROUVE l'avant-projet établi par le cabinet CEREG pour un
Montant de 15 000,00€HT,
CHARGE le Maire d'adresser la présente accompagnée de
l'avant-projet à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte d'Electricité
du GARD.
AUTORISE Le maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et
de mettre en place le financement correspondant.

MOTION POUR CAP (Convention Académique de Priorité Educative)

Suite à la sortie du Réseau d'Education Prioritaire, la communauté éducative souhaite afin de maintenir la totalité des moyens, que le Recteur de l'Education Nationale s'engage dans un projet de Convention Académique de Priorité Educative (CAPE).

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet ci-après :

« Voici un projet CAPE entre le collège du Bosquet, les écoles maternelles Maria-Montessori, Jean Macé et Jules-Ferry et l'école élémentaire Jules-Ferry (ancien RRS), le Rectorat, les communes de Bagnols sur Cèze, Laudun-l'Ardoise et de Saint Victor la Coste et le Conseil Général.

Lors de notre audience au Rectorat, le 3 décembre, nous avons pu constater que la mixité sociale a été améliorée malgré notre fort taux d'enfants issus de ZUS.

Pour pouvoir conserver notre mixité sociale, la CAPE devra garantir au collège :

- ° La possibilité de conserver des options (latin, bi-langues, CHAM) même si dans certaines cohortes les effectifs ne sont Pas tout à fait suffisants, ces options faisant, l'attractivité du collège pour certains élèves qui permettent la mixité sociale,
- ° Des subventions qui permettent de proposer des projets innovants.

Pour pouvoir aider les enfants issus de ZUS, il nous faut une CAPE permettant Aux établissements scolaires de conserver :

° En primaire :

- ° Tous les postes d'ATSEM et d'éducateurs existants,
- ° La prise en compte des enfants de 2 ans dans les Effectifs,
- ° Le RASED,
- ° Les effectifs de 25 élèves par classe maximum.

Le Conseil Municipal de VERFEUIL DECIDE à la majorité des membres présents (Pour 13 Abstention 1) d'accepter le projet de CAPE ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire informe le conseil qu'il va être signé un contrat avec la société ALPHATEC pour l'alarme qui a été placée à la mairie.

Le contrat est de 15.90€ par mois

Mm Joëlle CHAMPETIER, M. Bernard PANTEL, Mme Nicole AJASSE et M. Georgy WILLAIN seront en référents de jour et de nuit

M. Éric CHAROUSSET est en référent de jour

Messieurs Christophe SERRE, Hugues FALGARI et Denis FRACH sont en référents de jour et de nuit.

Concernant le dossier de la climatisation qui est en panne M. MAZET doit voir avec le fournisseur pour savoir si on prend la panne de la carte mère en garantie ou en assurance.

L'aire de compostage doit se mettre en place le 10 janvier 2015.

Il y aura une participation des enfants de l'école.

Il faut voir les problèmes de collecte des om pour KNIPPER et HENRY/LEFEVRE.

Pour le lotissement VIRGILE de Montéze si on met le gravier il faut que les résidents laissent passer tout le monde. Les employés devront travailler une journée. (Pour 8). Le dossier sera revu avec plus de détails.

PREVIGRELE : Monsieur Hugues FALGARI explique le système qu'il a pour prévenir de la grêle.

Il est donné un compte rendu du rapport de la collecte des déchets ménagers et ce rapport n'est pas très bon il faut qu'on améliore le tri des déchets. Une note sera insérée dans le prochain bulletin pour sensibiliser les administrés à trier de mieux en mieux leurs déchets.

Madame Le Maire informe le conseil que le dégrilleur pour la station d'épuration a été commandé pour un montant hors taxe de 15 000€ tout compris.

La réfection de la voirie sur la commune de VERFEUIL se fera la 2ème quinzaine de janvier par l'intermédiaire du SIVOM.

Il faut continuer à entretenir les pistes DFCI car le donner à une entreprise privée reviendrait trop cher.

Il est évoqué aussi le fait que des pistes DFCI passent dans le privé. Il faudra faire un point avec le SDIS.

Concernant les travaux en cours Mme Le Maire signale que l'éclairage du stade est terminé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H00.